



Le chantier du Chalet du parc de la Tête d'Or démarre en avril

"Dès le mois d'avril, nous installerons le chantier. Des travaux de désamiantage et de curage sont prévus de mai au début de l'été"



© Youse-LFA-Charlotte Vergély-Filippo Bolognese Images - Dans le parc de la Tête d'Or à Lyon, le bâtiment de près de 1 700 m² accueillera un restaurant, un espace d'exposition, une surface de séminaires et un espace de médiation scientifique et culturelle.

Porté par le groupement Youse, Fondation Good Pla-net, Fabuleuse Cantine et Maison Gutenberg, associé aux architectes Looking for Architecture et Charlotte Vergély, le projet de réhabilitation du Chalet du parc de la Tête d'Or vient de franchir une étape décisive.

Le bail emphytéotique administratif (BEA), qui lie la société de projet immobilier Chalet du Parc Invest à la Ville de Lyon pour une durée de 50 ans, a été signé le 10 mars dernier. "Dès le mois d'avril, nous installerons le chantier. Des travaux de désamiantage et de curage sont prévus de mai au début de l'été, puis nous démarrons les travaux de réhabilitation en vue d'accueillir les nouveaux

usages", détaille Sébastien Lapendry, cofondateur de Youse.

Vacant depuis 2013, le Chalet du parc s'apprête donc à revivre en devenant un lieu totem de la transition écologique. Le bâtiment de près de 1 700 m² accueillera un restaurant la Fabuleuse Cantine et un espace d'exposition coordonné par la Maison Gutenberg au rez-de-chaussée, une surface de séminaires et un espace de médiation scientifique et culturelle animé par la Fondation Good Planet à l'étage.

Une passoire thermique transformée en bâtiment à énergie positive

"Notre objectif est d'ouvrir au public en septembre 2026. Nous attendons quelque 300 000 visiteurs par an", précise Sébastien Lapendry. L'investissement, financé par Evolem, la Banque des Territoires et Val-Use, la foncière de Youse, s'élève à six millions d'euros.

Le contrat fixe une redevance d'un euro symbolique durant les travaux, puis le versement de 5 % des loyers pendant les deux pre-

mières années d'exploitation, soit environ 16 500 euros par an, et enfin le versement de 5 % des loyers immobiliers et de 1 % du chiffre d'affaires, pour un total de 49 500 euros par an, à compter de la troisième année d'exploitation. "Ce projet illustre le passage d'une économie extractive à une économie régénérative. Pendant longtemps, il était envisagé de démolir le Chalet du parc avant de reconsidérer la question pour préserver la valeur patrimoniale de cet édifice et réduire l'impact carbone", souligne Sébastien Lapendry. L'ancienne passoire thermique va devenir un bâtiment ressources à énergie positive. En toiture, une installation photovoltaïque permettra de produire plus d'énergie que la consommation du bâtiment. Sur le volet construction, les matériaux biosourcés seront privilégiés avec des murs rideaux en bois, des cloisons en terre crue, des isolants en laine de bois ou en liège... Le projet vise ainsi le label BBKA (bâtiment bas carbone) rénovation et Ener-PHIt (label maison passive). ■

par Séverine Renard

“ *Youse et la Ville de Lyon ont signé le bail emphytéotique administratif qui marque le coup d'envoi de la réhabilitation du Chalet du parc de la Tête d'Or. Le bâtiment de près de 1 700 m² devrait ouvrir ses portes au public en septembre 2026.*

